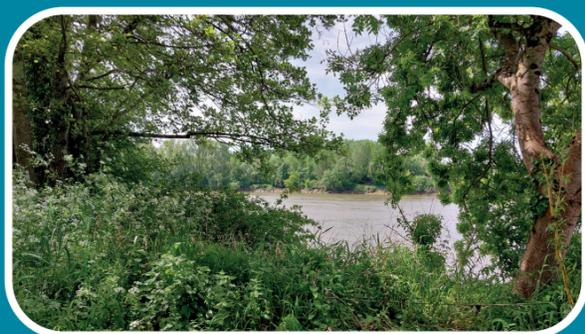


DES ACTIONS NATURA 2000 SUR VOTRE TERRITOIRE: Un levier en faveur de la préservation et de la restauration de la biodiversité

UN NOUVEAU CONTRAT NATURA 2000 AU PASSAGE D'AGEN!

En 2022, l'Agglomération Agenaise a souhaité s'investir dans un projet de restauration écologique d'habitats humides en bords de Garonne sur la commune du PASSAGE D'AGEN. Parmi ces habitats, une roselière à enjeux et une saulaie arborescente, classée comme habitat prioritaire dans le DOCOB de Garonne, en raison de sa forte régression sur les berges du fleuve. En effet, l'enfoncement du fleuve dans son lit, sa déconnexion progressive des bras morts et la forte concurrence avec les espèces exotiques envahissantes, induisent une diminution des saulaies notamment de Saule blanc, espèce de lit mineur. Pour conserver ces habitats humides, un traitement par cerclage écorçage des ligneux invasifs (environ 200 érables negundo) au niveau de zones à enjeux a été réalisé. Cette méthode consiste à épuiser l'arbre sur pied de façon progressive afin d'éviter les rejets. De plus, le retrait raisonné des embâcles gênants dans le bras mort a été réalisé durant la première année du contrat et une mise en défens du site par l'installation de ganivelles a été menée. Enfin, un suivi des populations d'Odonates est assuré par la Réserve Nationale Frayère d'Alozes (RNFA) sur le site et a été réalisé durant l'été 2023. Ces relevés ont mis en évidence la présence de 17 espèces inventoriées sur le site cette année, et la présence sur l'autre rive, de la Cordulie à corps fin, espèce inscrite au DOCOB de Garonne.



Vue de Garonne depuis les berges sur la commune du PASSAGE D'AGEN
Crédit photo : Claire BOSCUS/SMEAG



→ Pour en savoir plus

EN 2023, DES AGRICULTEURS MOBILISÉS!

Cette année, une nouvelle Politique Agricole Commune (P.A.C.) a vu le jour et avec elle, de nouvelles Mesures Agro-Environnementale et Climatiques (M.A.E.C.) à proposer aux agriculteurs. Sur le site de Garonne, huit nouvelles mesures sont disponibles telles que la gestion de ripisylves, le retard de fauche, l'entretien de prairies par pâturage ou encore la conversion de culture en prairie. Cette année, l'animation a porté ses fruits avec 7 nouveaux contrats MAEC octroyant ainsi un financement de 109 000 € pour cette campagne. Au global, environ 2 884 mètres linéaires de ripisylve font l'objet d'un plan de gestion adapté, près de 95 hectares de prai-

ries sont entretenus par pâturage et 3,5 hectares de prairies sont gérés par fauche annuelle tardive. Le SMEAG souhaite poursuivre cette collaboration avec les agriculteurs en 2024 et c'est pourquoi, dès cette fin d'année 2023, de nouvelles prévisions budgétaires sont élaborées. Cette proximité avec les agriculteurs permet une prise de conscience des enjeux écologiques et l'adaptation de pratiques de gestion favorables à la biodiversité des bords de Garonne.



→ Pour en savoir plus, n'hésitez pas à consulter notre plaquette d'information PAEC



Propriétaire public ou privé, gestionnaire ou particulier, agriculteur: si vous souhaitez contribuer à la sensibilisation des populations sur la richesse écologique de votre territoire, favoriser la signature de contrats et de chartes Natura 2000 ou valoriser des pratiques vertueuses déjà en place, les animateurs Natura 2000 du SMEAG sont là pour vous conseiller. N'hésitez pas à les contacter:

Animateurs Natura 2000 – SMEAG – 62 rue Pierre Cazeneuve – 31200 TOULOUSE
Tél: 05 62 72 76 00
Mail: natura2000@smeag.fr
Pour en savoir plus: www.lagaronne.com



LETTRE D'INFORMATION
DÉCEMBRE 2023

NATURA 2000
Garonne
en
AQUITAINE

N° 8

www.tempora.com et service de communication SMEAG



Vue de Garonne depuis les berges – Crédit photo : Didier TAILLEFER/SMEAG



édito

Paul VO VAN
Président du Comité de Pilotage du site Natura 2000 "La Garonne" en Nouvelle-Aquitaine
Conseiller départemental du Lot-et-Garonne
Élu membre du Comité Syndical du SMEAG

Le Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne (SMEAG) porte l'animation du site Natura 2000 de Garonne en Nouvelle-Aquitaine depuis 2014 et aujourd'hui, nous débutons le quatrième cycle d'animation, suite à l'approbation du Comité de pilotage (Copil) en janvier 2023. Cette année a été très riche en échanges avec les acteurs du territoire, notamment en raison du projet d'extension du site Natura 2000 mais également grâce à divers projets émergents, et c'est avec un grand plaisir que je vous présente le travail réalisé en 2023.

Cette année a été marquée par la mise en place d'une nouvelle programmation européenne (2023-2027) impliquant de nouvelles modalités notamment au sein de la Politique Agricole Commune (P.A.C.). Malgré cela, l'animation agricole s'est avérée positive et les agriculteurs ont à nouveau répondu présents. En 2023, 7 agriculteurs se sont engagés dont 6 exploitants déjà engagés en MAEC, octroyant plus de 109 000 € d'aides financières en faveur du maintien ou de l'adoption de pratiques favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire de Garonne.

L'animation territoriale inclut l'accompagnement des collectivités dans les projets en lien avec le fleuve. Le SMEAG a accompagné l'Agglomération d'Agen dans des travaux de restauration écologique à travers un contrat Natura 2000 sur la commune du PASSAGE D'AGEN. Il assiste également la commune de SAINT-MACAIRE dans la mise en œuvre des deux contrats Natura 2000 et d'un projet régional de conversion de culture en prairie. Suite à la valorisation à l'échelle nationale de ces projets, plusieurs visites commentées ont été organisées avec les membres du Copil et les animateurs Natura 2000 de Nouvelle-Aquitaine.

Cette année 2023 a également été marquée par le lancement de l'évaluation du Document d'Objectifs de Garonne et la finalisation technique du projet d'extension du site Natura 2000 de la Garonne en Nouvelle-Aquitaine, porté par le SMEAG et initié depuis 2019. Après plus de deux années de concertation territoriale, de rencontres avec des acteurs spécifiques et un important travail technique cartographique, le bilan de ce projet est le sujet central de cette huitième lettre d'information.

C'est dans une dynamique de relais d'informations, de sensibilisation et de veille territoriale, que les animateurs vont poursuivre leurs missions visant à favoriser des pratiques plus soucieuses de notre environnement. L'équipe va donc continuer à accompagner les actions favorables à la biodiversité de la Garonne en Nouvelle-Aquitaine, tout en prenant en compte, dans un contexte de changement climatique, les exigences économiques, sociales et culturelles de notre territoire.



La démarche Natura 2000 Garonne Nouvelle-Aquitaine est animée par le Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne (SMEAG) en concertation avec les collectivités territoriales et les acteurs du territoire.

Bilan du projet d'extension du site Natura 2000

L'animation du site Natura 2000 « Garonne en Nouvelle-Aquitaine » a été initiée suite à la validation de son Document d'Objectifs (DOCOB) et de son périmètre en novembre 2013. De la commune Lot-et-Garonnaise de Saint-Sixte jusqu'au bec d'Ambès en Gironde, le site Natura 2000 représente 250 km de cours d'eau et une surface de 6 684 ha, principalement situés en lit mineur et en berges du fleuve.

Après l'animation du site Natura 2000 « Garonne en Nouvelle-Aquitaine » a été initiée suite à la validation de son Document d'Objectifs (DOCOB) et de son périmètre en novembre 2013. De la commune Lot-et-Garonnaise de Saint-Sixte jusqu'au bec d'Ambès en Gironde, le site Natura 2000 représente 250 km de cours d'eau et une surface de 6 684 ha, principalement situés en lit mineur et en berges du fleuve.

Étendre le périmètre, c'est étendre les possibilités d'actions !

La politique Natura 2000 est un dispositif basé sur le volontariat qui permet de soutenir des actions de restauration écologique. Parmi les outils concrets Natura 2000, il existe les chartes et les contrats Natura 2000. L'application de ces outils et les financements accordés pour mener à bien ces actions concrètes, ne peuvent avoir lieu que lorsqu'elles se situent sous le périmètre Natura 2000, ce qui explique certaines difficultés pour engager des contrats de restauration écologique sur ce site. Par ailleurs, la révision du périmètre était prévue dès l'élaboration du DOCOB et de ses fiches actions. En effet, l'une d'entre elles vise à intégrer les zones humides d'intérêt communautaire du lit majeur dans le périmètre actuel du site.

Afin de concilier les objectifs de cette fiche action et donner davantage de possibilités aux acteurs du territoire de s'investir dans la restauration écologique des bords de Garonne, le SMEAG a lancé dès 2019 ce projet d'extension. Depuis, un important travail technique et de concertation a été mené sur tout le long du linéaire de Garonne en Nouvelle-Aquitaine.

Une concertation territoriale multi-acteurs

Plusieurs étapes ont été nécessaires pour mener à bien ce projet dont la mise en place d'une concertation territorialisée avec l'ensemble des parties prenantes concernées dans l'objectif d'aboutir à un périmètre étendu et concerté avec les acteurs du territoire. Pour cela, quatre Groupes de Concertations Territorialisées (GCT), élaborés à partir des Commissions Géographiques du SAGE vallée de la Garonne, ont été constitués sur le territoire.

Dès juin 2021, les acteurs ont exprimé leurs avis et complété la proposition d'extension lors des ateliers de concertations. Pas moins de 18 réunions de concertations territorialisées et spécifiques ont été menées. Toutes les informations mentionnées par les participants ont été collectées et étudiées pour la proposition cartographique finale.

Des échanges spécifiques avec acteurs populincolles et agricoles

L'agriculture et la populiculture font partie intégrante des paysages de la vallée de la Garonne sur les départements de Lot-et-Garonne et de Gironde. C'est pourquoi, plusieurs hectares de peupleraies et de terres arables ont été intégrés dans les propositions d'extensions. Plusieurs réunions d'échanges multi-acteurs ont été organisées en 2022 à travers deux groupes de travail : l'un avec les représentants des principales structures affiliées à la populiculture de Nouvelle-Aquitaine, et l'autre, avec les chambres départementales d'agriculture de Gironde et de Lot-et-Garonne.

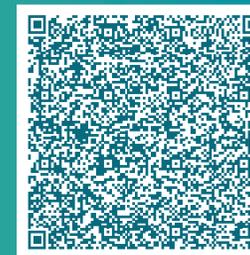
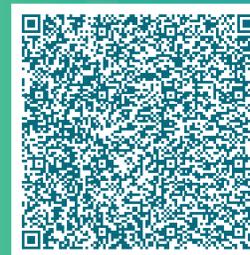
Ces rencontres ont permis de travailler sur les impacts réglementaires de la politique Natura 2000 sur

Vue de Garonne depuis les hauteurs de PORT-SAINTE-MARIE
Crédit photo : Claire BOSCUS/SMEAG



Concertation territoriale à VILLENAVE-D'ORNON
Crédit photo : Kévin FIGUIER

leurs activités respectives mais également, de réviser les engagements spécifiques pour les peupleraies dans la charte Natura 2000. Avec l'appui du Centre National de la Propriété Forestière (CNPf) et des services de l'État et après un temps conséquent de l'appropriation du code de l'environnement et du code forestier, des schémas synthétiques ont été produits permettant à chaque acteur agricole et populincolle, de mesurer rapidement l'impact de la politique Natura 2000 sur leur activité respective.



SCANNEZ CES CODES POUR AVOIR ACCÈS AUX LOGIGRAMMES

Une méthodologie basée sur des enjeux écologiques

Les observatoires régionaux ont été sollicités avec d'obtenir des données faune, flore et habitats présents à proximité du fleuve ainsi que les communautés de communes des bords de Garonne afin d'intégrer des informations essentielles concernant les digues. L'objectif est de maintenir un corridor de déplacement pour les espèces semi-aquatiques dont la loutre d'Europe et le vison d'Europe, inscrits dans le DOCOB de Garonne mais également d'être cohérent sur tout le linéaire. Au total, pas moins de **neuf versions cartographiques dont quatre officiellement présentées**, à travers **quatre phases méthodologiques évolutives**, ont permis d'aboutir à une proposition concertée lors de la dernière réunion du Copil début 2023.

PLANNING PRÉVISIONNEL

- **Mars 2023** : validation de principe du projet d'extension en réunion du Copil.
- **Fin 2023** : partage de l'extension de périmètre avec les membres du Copil et lancement de la procédure officielle auprès des services de l'État et de la Région Nouvelle-Aquitaine.
- **Début 2024** : consultation officielle des communes concernées par les services de l'État et la Région Nouvelle-Aquitaine.
- **Courant 2024** : finalisation de l'évaluation du DOCOB auprès des instances décisionnelles – Échanges et retours relatifs au projet d'extension (MNHN, services de l'État et Région) – Préparation de la révision du DOCOB.
- **Début 2025** : lancement de la procédure de révision du DOCOB de Garonne en Nouvelle-Aquitaine sur le périmètre élargi.
- **2026-2027** : Mise en œuvre d'une animation territorialisée avec un DOCOB actualisé sur un périmètre élargi

Ce travail pourra être valorisé sur la Garonne en Occitanie et ses principaux affluents pyrénéens, où un travail d'évaluation est en cours depuis quelques mois.

Une validation de principe en Copil

Après plus de deux ans de concertation territoriale et un important travail technique cartographique, une réunion du Copil s'est tenue le 29 mars 2023 à Fourques-sur-Garonne et a permis de valider sur le principe, le projet d'extension du site Natura 2000.

À la suite de cette rencontre, une concertation complémentaire a été souhaitée par certains élus membres, à l'échelle intercommunale. C'est pourquoi, durant l'été 2023, plusieurs EPCI ont été rencontrés afin d'apporter des compléments d'informations aux élus. Parmi ces derniers, Bordeaux Métropole, la Communauté des Communes du Confluent et Coteaux de Prayssas, l'Agglomération d'Agen, et Val de Garonne Agglomération peuvent être cités. Ces réunions ont permis d'affiner à la marge, l'extension du périmètre du site Natura 2000 de Garonne. La restitution de ces derniers travaux auprès des membres du Copil est prévue d'ici la fin de l'année 2023.

Quelques chiffres intéressants

- **12 réunions des GCT**
- **7 réunions spécifiques avec les populincolles et les chambres d'agriculture**
- **5 réunions du comité technique**
- **10 réunions en bilatéral avec les EPCI**
- **2 ans et demi de concertation territoriale**
- **4 propositions officielles cartographiques (et 9 versions de travail)**
- **- 66 % de surface de peuplaie entre 2019 et 2023**
- **1543 ha supplémentaire proposé à l'extension de périmètre**

Nous invitons toute personne intéressée par la démarche à contacter les animateurs du site Natura 2000 (coordonnées des animateurs en quatrième page).